



COMITE DE PILOTAGE

 43^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 21 novembre 2023

Compte-rendu

Le mardi 21 novembre 2023, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa quarante-troisième réunion ordinaire sous la présidence de Madame la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'Energie et des Mines, présidente du Comité de pilotage, dans la salle de réunion de ce Ministère. Etaient présents à la réunion dix-neuf (19) membres du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs, le Directeur de Cabinet du Ministère, le Conseiller technique en Mines de la Ministre ainsi que la personne ressource du Comité de pilotage.

La réunion a été ouverte à 9 heures 30 minutes par les mots de bienvenue de la Présidente du Comité de pilotage à tous les participants. Ensuite, le projet d'ordre du jour présenté a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 19^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption du projet de rapport ITIE 2021
3. Examen et adoption des termes de référence de recrutement de l'administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024
4. Divers
 - Compte-rendu des travaux de remplissage des formulaires de validation dans le cadre de l'auto-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo
 - Compte-rendu de la dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 organisé du 25 juillet au 04 août 2023

L'adoption de l'ordre du jour a été suivie du développement des points qui y sont inscrits à savoir :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 19^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage

Le compte-rendu de la 19^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 11 août 2023 a été examiné et adopté sous réserve de la prise en compte des amendements faits par les membres.

2. Examen et adoption du projet de rapport ITIE 2021

Tel que demandé par la Présidente du Comité de pilotage lors de la 19^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage, le consultant recruté pour élaborer le rapport ITIE 2021 a été invité à présenter le contenu du projet dudit rapport aux membres. Ainsi, la présentation du consultant a porté sur le périmètre du rapport qui comprend 05 sociétés qui couvre 92% des revenus du secteur en 2021 et 09 agences gouvernementales. Concernant l'exhaustivité des données, toutes les entreprises et les agences gouvernementales retenues dans le périmètre ont fourni des formulaires de déclarations. S'agissant de la fiabilité des données, 79% des sociétés ont fourni des formulaires

certifiés, la déclaration des données n'étant pas une obligation légale prise par le pays les entités ne sentent pas obliger de certifier leurs données. Par contre, toutes les agences gouvernementales ont fourni des formulaires certifiés par la Cour des comptes. Le rapport fait mention de la contribution du secteur au PIB, à la création de l'emploi et à l'exportation ainsi qu'aux revenus de l'Etat en 2021.

Le conciliateur a souligné que la contribution du secteur à la création de l'emploi ne reflète pas la réalité car il n'y a pas d'études sûres concernant l'emploi dans le secteur minier artisanal.

Le rapport retrace également les déclarations sur la production, la part d'exportation de chaque minéral au secteur en 2021. En 2021, les revenus du secteur s'élèvent à 19 milliards F CFA (17 milliards pour les 05 sociétés du périmètre et 2 milliards pour les sociétés objet de déclaration unilatérale). L'écart constaté entre les déclarations des entreprises et celles des agences gouvernementales est de 113 millions F CFA (0,65%) qui n'ont pu être reconciliés à cause de certains paiements des entreprises qui n'ont pas été justifiés.

Le rapport fait ressortir une comparaison entre les données de 2020 et celles de 2021, des constatations et des recommandations formulées pour améliorer le rapportage.

La présentation a été suivie de questions d'éclaircissements des membres du Comité de pilotage portant sur l'exportation du calcaire et du clinker, le niveau d'écart non acceptable et l'appréciation à avoir sur l'écart constaté en 2021 au Togo, la fiabilité des données déclarées par les entités déclarantes, la possibilité de prendre un texte demandant aux commissaires aux comptes de certifier les formulaires des sociétés minières à un prix symbolique dans le cadre de cet exercice, la possibilité de combiner les données du CI et du CDDI puisqu'ils font partie tous les deux de l'OTR, le problème de manque d'interaction entre le conciliateur et les entités déclarantes. Ils ont voulu savoir si le nombre d'entreprise n'ayant pas certifié leurs données ne remet-il pas en cause la fiabilité des données et comment est fait le calcul du PIB, et le fait de considérer que 113 millions constituent un écart non significatif est-il bon pour l'image du pays.

Les membres du Comité de pilotage ont également demandé à savoir si la certification des données doit se faire avant la réconciliation des données ou après la constatation des écarts entre les déclarations. Ils ont demandé de mettre à la disposition de la TdE les numéros des quittances pour faciliter les recherches afin d'éliminer les écarts. Ils ont proposé que la prise en compte de la chaîne des valeurs pourrait permettre d'avoir plus d'informations sur la contribution du secteur à l'emploi.

Les observations faites sur le projet de rapport sont les suivantes

- **les données fournies par la société POMAR ne sont pas relevées dans le rapport**
- **Revoir les formulaires de déclaration de la SNPT concernant les exportations parce que le rapport ne reflète pas la réalité car les exportations de phosphate en 2020 dépasse celle de 2021**
- **Revoir les pages 44, 46 concernant la cession des parts, la procédure d'octroi des licences, à la page 50 le paragraphe sur la SNPT est à supprimer, à la page 56 revoir le paragraphe sur l'entreprise d'exploration de fer dans la région maritime (bien vérifier cette information.**
- **Corriger le tableau sur la participation de l'Etat dans les entreprises**
- **Actualiser les informations concernant la TdE dans le document**

Certains membres ont promis envoyer d'autres observations par mail

A toutes ces questions, le conciliateur a souligné qu'il est important de maintenir dans le rapport les données relatives au calcaire et au clinker au risque de n'avoir aucune donnée sur les exportations du clinker. Le seuil de l'écart est soumis à la décision du groupe multipartite mais

l'écart de moins de 10% est acceptable. S'agissant des déclarations du CI et du CDDI, les données ont été déclarées distinctement mais l'OTR peut décider de fournir les données des deux entités s'il en a les moyens. Pour remédier au problème d'absence de quittance il faut former toutes les entités déclarantes sur la certification, l'inclusion des quittances dans les déclarations ceci améliorera les déclarations. Il a aussi relevé qu'il faut certifier les données avant la réconciliation des données. De plus, l'interaction directe avec les entités déclarantes réduit le travail à faire au moment de la réconciliation.

Dans ses réponses, le conciliateur a souligné que l'écart est exprimé en taux et est très faible. Cet écart n'entache pas la qualité du rapport. Pour finir, il a relevé que le PIB n'est pas calculé par le conciliateur mais ces données sont déjà disponibles dans le rapport sur la balance des paiements et de la position extérieure globale publiées par la BCEAO.

Suggestions du conciliateur :

- Elaborer un rapport de cadrage bien renseigné avant tout rapport ITIE
- Actualiser les formulaires de déclarations pour chaque rapport ITIE
- Laisser le conciliateur interagir directement avec les entités déclarantes
- Prévoir toujours une formation des entités déclarantes pour les guider dans le remplissage des formulaires
- Retenir les sociétés dont la contribution est significative dans les revenus ceci rend moins fastidieux le travail et réduire les dépenses
- Le groupe multipartite peut décider d'exclure la masse salariale comme revenu du secteur à l'instar de certains pays membres de l'ITIE.
- le Comité de pilote peut décider d'inclure l'emploi par les sous-traitants
- Faire une étude pour avoir les statistiques sur la réelle contribution du secteur au PIB

Tout en félicitant et en remerciant le conciliateur pour le travail abattu et pour sa disponibilité, les membres du Comité de pilotage ont rassuré le conciliateur que ces suggestions seront prises en compte pour les prochains rapports ITIE.

Sous réserve de la prise en compte des observations qui seront transmises au conciliateur, le projet de rapport a été adopté. Le conciliateur a promis qu'au plus tard le 29 novembre 2023 le rapport pré-final sera disponible. Il a rassuré de sa disponibilité à fournir toute autre aide au Togo lors de la validation si besoin.

3. Examen et adoption des termes de référence de recrutement de l'administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024

Les termes de référence rédigés pour le recrutement d'un conciliateur indépendant qui se chargera de l'élaboration des rapports ITIE 2022, 2023 et 2024 ont déjà été présentés aux membres du Comité de pilotage lors de la 19^{ème} réunion extraordinaire. Au cours de ladite réunion les membres ont formulé des observations que le Secrétariat technique doit intégrer dans le document avant son adoption. Ainsi, à la présente réunion, les membres ont constaté que tous leurs amendements ont été insérés dans le document. Toutefois, d'autres observations ont été ajoutées au document à savoir :

- Préciser que le rapport de cadrage doit être élaboré chaque année
- Au niveau des exemplaires livrables, pour la protection de l'environnement, il faut juste que le conciliateur livre un exemplaire papier de chaque version et un exemplaire électronique.

A la fin des discussions, le document a été adopté sous réserve de la prise en compte d'éventuelles autres observations qui sont attendues au plus tard le vendredi 24 novembre 2023.

4. Divers

Dans les divers, le Coordonnateur national a rendu compte aux membres des travaux de remplissage des trois (03) formulaires de validation dans le cadre de l'auto-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Il a expliqué que la commission de validation du Comité de pilotage s'est réunie du 25 septembre au 13 octobre 2023 pour un premier remplissage desdits formulaires. Les travaux de la commission de validation ont été présentés aux autres commissions du Comité de pilotage lors d'un atelier de trois (03) jours du 18 au 20 octobre 2023 à Tsévié. Du 23 au 24 novembre 2023 il est prévu un atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE par les membres du Comité de pilotage. Ce sera l'occasion de présenter aux membres du Comité de pilotage les formulaires de validation renseignés pour examen et adoption.

A la suite des propos du Coordonnateur national, les membres ont retenu ce qui suit :

- La version finale du rapport ITIE 2021 permettra d'actualiser les informations mises dans le formulaire de validation « transparence ».
- Le rapport ITIE 2021 pré-final doit être envoyé par le conciliateur le 29 novembre 2023 pour dernières vérifications par les membres du Comité de pilotage qui doivent lui être retournées le lendemain.
- Le 1^{er} décembre 2023, le conciliateur doit transmettre la version finale signée et au plus tard le 08 décembre le formulaire transparence sera actualisé et finalisé.

L'autre point abordé dans les divers est la campagne de dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 qui a eu lieu du 25 juillet 2023 au 04 août 2023 dans les Chefs-lieux des régions administratives Maritime, des Plateaux, Centrale et de la Kara ainsi que dans les localités minières de Tabligbo et Vogan.

Cette dissémination a été l'occasion de mettre à la disposition pour susciter le débat public tel que l'exige la Norme ITIE. Trois (03) membres du Comité de pilotage et un représentant de l'ANGE ont présenté des thèmes, au cours de ces rencontres permettant aux participants de mieux comprendre l'ITIE et ses données.

Tous les points inscrits ayant été abordés, la réunion a été clôturée à 13 heures.

Adopté à Lomé, le 18 décembre 2023

*Pour le Comité de pilotage
43^{ème} réunion ordinaire (Séance ordinaire du 21 novembre 2023)*

Le Coordonnateur national


Bidier Kokou AGBEMADON

La Présidente du Comité de pilotage


Mawanyo Mila AZIABLE